Délibération n°2026-23

Envoyé en préfecture le 04/05/2026
Reçu en préfecture le 04/05/2026
Publié le
ID : 035-213500671-20260422-2026_22-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CHASNÉ SUR ILLET

Séance du 22 avril 2026

Nombre de Conseillers :
En exercice : 19
Présents : 17
Votants : 19

L'an deux mil vingt-six, le vingt-deux avril à 20h00.
Le Conseil Municipal de la commune de CHASNÉ SUR ILLET dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bertrand BONENFANT, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 16 avril 2026

Étaient présents : Bertrand Bonenfant, Nathalie Heuze-Michel, Jean-Yves Carré, Bernard Fontaine, Mathilde Joulain, Francis Pichon, Géraldine Seguin, Yann Lechavalier, Sophie Fortunati, Aurélie Tual, Bruno Folliet, Océane Lanoe, Luc Charpentier, Eric Levenez, Cathy Lozachmeur, Jonathan Humo, Emilie Housseau

Absents excusés : Aurore Legrain (pouvoir à Aurélie Tual), Philippe Dinard (pouvoir à Nathalie Heuzé-Michel)

Délibération n°2026-22 : Ecole publique : désignation des représentants au conseil d'école

Le Conseil Municipal doit désigner le ou les délégués qui sera (ou seront) amené(s) à représenter la commune au sein du Conseil d'école des Parents d'élèves de l'école La Choinette.

Monsieur le maire propose Mr Bertrand Bonenfant, Mme Nathalie Heuzé-Michel, Mme Joulain Mathildex et Mme Cathy Lozachmeur et demande au conseil de bien vouloir se prononcer.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité des membres présents :

➢ De désigner Mr Bertrand Bonenfant, Mme Nathalie Heuzé-Michel, Mme Joulain Mathilde et Mme Cathy Lozachmeur comme représentants de la commune au conseil d'école de l'école publique de la Choinette.

Fait et délibéré à Chasné sur Illet,
Le 22 avril 2026
Le Maire, Bertrand BONENFANT

MAIRIE DE CHASNE SUR ILLET
35250